



## PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale  
de la cohésion sociale

Quimper le 5 août 2019

Service des solidarités territoriales

**Appel à projets 2019**  
**Politique de la ville**  
**Actions de prévention contre les violences et discriminations liées au genre**  
**dans les quartiers prioritaires de la ville du Finistère**  
**Actions de promotion des valeurs de la République**  
**et de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Déclarée « grande cause du quinquennat », l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit, tout comme la lutte contre les discriminations, comme axe transversal des contrats de ville de Brest Métropole, Concarneau Cornouaille Agglomération, et Quimper Bretagne Occidentale.

Au-delà des inégalités entre les habitants des quartiers prioritaires de la ville et les autres habitants, plusieurs études notamment menées par l'observatoire national de la politique de la ville, ont mis en évidence les inégalités de situation entre les femmes et les hommes au sein des quartiers prioritaires de la ville. C'est pourquoi, la direction départementale de la cohésion sociale programme un appel à projet expérimental visant à soutenir spécifiquement les femmes au sein des quartiers prioritaires de la ville, ou toute victime de violences ou discriminations liées au genre et, plus globalement à prévenir et lutter contre toutes les formes de violences ou discriminations et à promouvoir les valeurs de la République.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Il fait également écho aux contrats de ville des différents territoires finistériens, dans lesquels la recherche de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations figurent comme axes transversaux.

Il s'adresse aux associations ou services en capacité de mener des actions spécifiques auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville en Finistère : Bellevue (Brest), Kerandon (Concarneau), Kerangoff Loti (Brest), Keredern (Brest), Kermoysan (Quimper), Kerourien (Brest), Lambezellec Bourg (Brest), Pontanezen (Brest), Queliverzan Pontaniou (Brest).

Les actions proposées devront donc s'inscrire dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité, de l'éducation à la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations. Elles auront pour but de proposer des mesures novatrices destinées à mieux prendre en compte la place des femmes au sein des quartiers prioritaires de la ville en Finistère, à faire disparaître les inégalités de sexe et de genre.

Seront instruits de façon prioritaire les actions de formation et de sensibilisation aux valeurs de la République et à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les actions favorisant l'autonomie

des femmes, telles que l'accès à l'emploi. Les projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes feront donc l'attention d'une attention particulière :

**Le vivre ensemble, pour faire République :**

- actions de formation ou de sensibilisation aux valeurs de la République et à l'égalité entre les femmes et les hommes
- actions favorisant la réappropriation de l'espace public par les femmes, dans un esprit de partage
- actions de prévention contre les violences sexuelles ou sexistes et favorisant la diffusion d'une culture de l'égalité (ex. sensibilisation à la problématique des stéréotypes de genre)

**Insertion professionnelle :**

- toute action favorisant la levée des freins à l'emploi des femmes : actions visant à déconstruire les stéréotypes de genre liés à l'emploi, favorisant l'identification des compétences, ou favorisant l'accès du public visé à la création d'entreprise
- les actions favorisant la prise en compte de besoins spécifiques liés à l'emploi : accès à des modes de garde, ou favorisant l'accès à la mobilité du public visé

Au-delà de ces axes prioritaires, les champs d'action ouverts dans le cadre de cet appel à projet concernent toute mesure visant à agir concrètement pour faire progresser l'égalité. Ainsi, tout projet favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires de la ville et la lutte contre les discriminations liées au genre sera examiné ; notamment portant sur les thématiques suivantes :

**Accès aux droits :**

- l'accompagnement vers l'accès aux droits sociaux pour lutter contre le non-recours, notamment du public visé éloigné des institutions
- actions de prévention contre le risque de fracture numérique et de l'illectronisme

**Santé :**

- actions de prise en charge de la santé psychique et de lutte contre l'isolement des personnes en situation de fragilité parmi le public visé (personnes victimes de violence notamment)
- actions de prévention ou facilitant l'accès aux soins du public visé
- actions d'accès à l'information sexuelle (informations sur les maladies et infections sexuellement transmissibles, accès à la contraception...)

**Sport, culture :**

- actions favorisant l'accès à la pratique sportive du public visé, dans un esprit de lutte contre les stéréotypes de genre
- actions favorisant l'accès à la pratique sportive comme outil de soutien à un projet spécifique (santé, vivre ensemble, mixité sociale...)
- actions favorisant l'accès à la culture du public visé, dans un esprit de lutte contre les stéréotypes et/ou de partage des services et événements culturels

**Critères d'éligibilité**

- les actions devront être décrites de façon claire et précise en faisant apparaître les constats, les objectifs généraux, les objectifs opérationnels ;
- les moyens humains, matériels et financiers devront être détaillés dans un budget sincère ;

- les conditions d'évaluation (critères, modalités, indicateurs) devront être décrites tant du point de vue quantitatif que qualitatif ;
- le calendrier de réalisation devra être indiqué ;
- l'action sera démarrée sur 2019 ;
- les bilans devront intégrer les données sexuées
- actions réservées spécifiquement au public ciblé, ou réalisées dans un souci de mixité au profit du public ciblé.

Toute action retenue dans le cadre de cet appel à projet fera l'objet d'un compte rendu financier sur l'imprimé cerfa n°15059\*01 exclusivement et d'un bilan qualitatif dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action.

### **Constitution du dossier de demande**

Le formulaire Cerfa n°12156\*05 est disponible en ligne via le lien <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>. Il devra être dûment complété (budget renseigné et exact, présence du numéro SIRET, d'un RIB, signature du représentant légal...).

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal ou par courriel pour **le 25 septembre 2019 délai de rigueur**, à l'adresse suivante :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère  
Service des solidarités territoriales  
4, rue Anne Robert Jacques TURGOT - CS 21019 – 29196 QUIMPER Cedex

### **Contact pour tous renseignements complémentaires :**

[ddcs-sst@finistere.gouv.fr](mailto:ddcs-sst@finistere.gouv.fr)

Pour le directeur départemental,  
Le directeur départemental adjoint

Stéphane DE CARLI



